

Le Pacte de Paris : une avancée au potentiel sous-exploité pour la santé mondiale

Lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial de 2023, le leadership du Président Emmanuel Macron avait mené à la création du Pacte de Paris pour la Prospérité, les Peuples et la Planète (4P). Depuis lors, plus de 70 pays ont choisi de rejoindre ce Pacte qui "joue [le] rôle essentiel de réconcilier tout le monde autour de [l'] agenda prospérité, climat, biodiversité et financement de nos grands communs, en particulier la santé".

Les différentes coalitions constituées au sein du 4P s'attèlent actuellement à mobiliser les sources de financement nécessaires aux réformes attendues dans la lutte contre le changement climatique. Or les événements climatiques extrêmes, de plus en plus fréquents et intenses, favorisent les maladies et la malnutrition, et exercent une pression énorme sur les personnels et les systèmes de santé. On estime le coût des dommages directs du changement climatique pour la santé à environ 3 milliards de dollars par an d'ici 2030. A contrario, l'investissement dans ces systèmes de santé permet de réduire les perturbations causées par les menaces sanitaires sur nos sociétés et notre environnement. Alors qu'en 2022, 344 millions de personnes sombraient encore dans l'extrême pauvreté en raison des coûts de santé, on comprend que faciliter l'accès des individus aux soins permet de stimuler les économies en renforçant le capital humain. Des systèmes de santé solides sont donc indispensables pour lutter contre la pauvreté, soutenir la croissance économique, et renforcer la résilience des populations face aux effets du changement climatique.

Dans un monde interdépendant, l'architecture financière internationale doit être en mesure d'œuvrer à la souveraineté sanitaire de tous les États, quel que soit leur niveau de revenus. Or l'aide publique au développement bilatérale allouée à la santé pourrait baisser jusqu'à 33% entre 2023 et 2025, appelant à de nouvelles solutions de financement de la santé. A l'instar de l'Union Africaine, un nombre croissant d'acteurs appelle à la constitution d'un nouvel ordre mondial en santé publique, basé sur le développement régional et local de produits médicaux, l'investissement dans les personnels de santé publique, et l'augmentation des investissements nationaux.

La santé représente un déterminant clé de la stabilité internationale, de la prospérité, du développement économique et des Objectifs de développement durable, dont le financement doit être pensé à la fois au niveau domestique et mondial. La présidence française du G7 en 2026 offre une occasion unique d'approfondir cette réflexion.

Cette note présente des pistes de solutions aux partenaires du Pacte pour renforcer la prospérité de nos sociétés à travers une meilleure préparation collective aux défis sanitaires actuels et à venir.

1. Accroître le rôle des banques publiques de développement (BPD) dans le financement de la santé

En 2024, moins de 10 % des financements du ministère de l'Économie français passant par des fonds multilatéraux étaient affectés à la santé. Pour l'Association internationale de développement, la part de la santé représentait 9,4 % en 2024, en baisse de plus de 3 points par rapport à l'année précédente. La santé ne représentait qu'1 % des investissements du Fonds africain de développement. Compte tenu du potentiel catalytique de financement des BPD, il s'agit d'un réel potentiel inexploité pour le renforcement des systèmes de santé. Si le secteur privé peut contribuer à l'offre de soins, les BPD ont un rôle crucial à jouer avec les États pour atteindre la pleine couverture santé universelle et assurer la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies. **Leurs investissements devraient mieux refléter ce rôle en priorisant la santé**, avec des plans d'action de long-terme et des cibles financières précises.

2. Mettre à profit les Droits de Tirage Spéciaux (DTS) pour le financement de la santé

A la suite de la pandémie de Covid-19, 100 milliards de dollars de DTS ont été réalloués aux pays les plus vulnérables afin de renforcer leur résilience. La création du Fonds Résilience et Durabilité du Fonds Monétaire International visait explicitement à soutenir ces pays face aux chocs sanitaires et environnementaux. Pourtant, malgré cet objectif défini dès l'origine du Fonds, seule une infime partie de ces financements a été consacrée à la prévention et à la préparation aux pandémies. Il s'agit là d'une véritable occasion manquée : **le Fonds doit désormais pleinement assumer son mandat** et soutenir le renforcement des systèmes de santé pour préparer les pays aux pandémies et aux conséquences sanitaires du changement climatique.

3. Mettre en place une taxation vertueuse pour financer la santé

Le Groupe de travail sur les contributions de solidarité mondiale du Pacte explore les moyens de lever des ressources supplémentaires pour le climat et le développement. Les pistes explorées jusqu'à présent sont prometteuses, bien que principalement destinées à financer la lutte contre le changement climatique. Or des outils fiscaux à fort impact sanitaire pourraient également être mobilisés, comme **les taxes sur l'alcool, le tabac, les sodas ou les produits ultra-transformés**, qui ont déjà démontré leur efficacité dans de nombreux pays. Les partenaires du 4P ont l'opportunité de répliquer ces taxes dans le plus de pays possible pour réduire les comportements à risque tout en générant des financements dédiés à la santé publique.

4. Décliner le modèle des JETPs au secteur de la santé

Les partenariats pour une transition énergétique juste (JETPs) représentent une innovation intéressante dans la coopération internationale en matière climatique. Ces accords garantissent une meilleure coordination entre les différents acteurs publics et privés pour soutenir une transition énergétique alignée sur les priorités nationales. Leur logique rejoint la dynamique du Lusaka Agenda, qui vise à recentrer la gouvernance de la santé mondiale sur les priorités et capacités des pays en développement, ainsi que celle de l'Accra Reset, qui prévoit une réorientation des partenariats de développement en santé en faveur de la souveraineté africaine. Décliner les JETPs au secteur de la santé mondiale permettrait de mettre en place des **projets cohérents, pilotés localement, pour renforcer durablement les systèmes de santé.**

5. Limiter les obstacles liés à l'endettement dans le renforcement de l'accès aux soins

En 2024, les remboursements de la dette extérieure des pays en développement ont atteint leur plus haut niveau depuis 50 ans. Le service de la dette absorbe une part de plus en plus insoutenable des dépenses publiques des pays en développement, au détriment notamment des investissements dans les systèmes de santé.

Il conviendrait d'encourager la Banque mondiale, le FMI et les États créanciers à **intégrer la vulnérabilité sanitaire dans leurs analyses de viabilité de la dette**. Une telle évolution permettrait de renforcer les capacités nationales de préparation aux pandémies et de production de contre-mesures médicales. Ces clauses devraient s'appliquer à l'ensemble des instruments financiers, qu'il s'agisse de prêts bilatéraux ou de financements de banques multilatérales.

Le Pacte de Paris pourrait également prévoir des **clauses de suspension de dette**, qui gèlerait le remboursement des intérêts de la dette lorsqu'un pays fait face à une crise sanitaire majeure. De telles clauses offriraient une marge budgétaire immédiate pour financer la réponse d'urgence, protéger les services sociaux et éviter un surendettement supplémentaire. Ce type d'instrument s'inscrit dans la continuité de l'impulsion de la France ayant conduit les pays du G20 à décider de mettre en pause le service de la dette pour aider les pays les plus vulnérables à faire face à la pandémie de Covid-19.

Enfin les États pourraient généraliser le recours aux **conversions de dette** ("debt swaps"), qui consistent à échanger une partie de la dette d'un pays contre des investissements domestiques dans des priorités publiques, comme la santé ou le climat. Cette solution, issue de l'agenda du G7, permettrait de renforcer la soutenabilité financière des pays tout en soutenant leurs systèmes de santé et leur résilience face aux crises sanitaires et climatiques.

Contact : Lucile Hermant, Chargée d'analyse et de plaidoyer, lhermant@ghadvocates.org